

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF438

présenté par

Mme Louwagie, M. Dive, M. Abad, Mme Valérie Boyer, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Jean-Claude Bouchet, Mme Poletti, M. Thiériot, M. Hetzel, M. Viry, M. Nury, M. Sermier,
M. Bazin, Mme Duby-Muller, M. Aubert et Mme Dalloz

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.